



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	14

## Date de la convocation

10/12/2021

## Date d'affichage

10/12/2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : M. Alex BORNES

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE.

Absentes excusées : Mme Cathy LUTRAT (Pouvoir à M. Alex BORNES), Mme Evelyne GENECQUE, Mme Olivia DEVOS (Pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE), Mme Julie DE FRANQUEVILLE (Pouvoir à M. Julien PICHOT).

### Objet de la Délibération :

### EMPLACEMENT RESERVÉ N°1 À NELU

#### Délibération n° 2021\_87

Monsieur le Maire informe qu'un emplacement réservé a été prévu au Plan Local d'Urbanisme en zone NL au hameau de Nélou pour la création d'un espace vert et d'une aire de jeux.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section YB n°6 concernée par une partie de cet emplacement réservé souhaite vendre son bien.

Il sollicite une modification du PLU afin que sa parcelle ne soit plus classée en emplacement réservé.

Considérant que la commune n'a pas l'intention de réaliser l'espace vert et l'aire de jeu sur la totalité de l'emplacement réservé, il propose au Conseil Municipal de ne pas acquérir la parcelle cadastrée section YB n°6 et d'abandonner ainsi l'emplacement réservé au droit de ladite parcelle.

Dans le cadre d'une adaptation du Plan Local d'Urbanisme, l'emplacement réservé n°1 serait ainsi réduit et la parcelle cadastrée section YB n°6 reclassée en zone A (Agricole).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

*Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 151-2 et L151-41 (relatifs aux emplacements réservés) L230-1 et suivants (relatifs au droit de délaissement).*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aunay-sous-Auneau dont la dernière révision a été approuvée par délibération du 22 décembre 2016.*

*Vu la demande de Monsieur Denis Bonnefoy, propriétaire de la parcelle cadastrée section YB n°6 pour le délaissement de l'emplacement réservé au droit de sa parcelle.*

- Renonce à l'acquisition de la parcelle cadastrée section YB n°6 au hameau de Nélou – lieudit « Nélou » d'une surface de 2000 m<sup>2</sup>.
- Prononce la levée de la réserve communale n°1 au droit de la parcelle cadastrée section YB n°6.
- Dit que ladite parcelle sera alors reclassée en zone A (Agricole).
- Dit que la réserve communale n°1 sera maintenue sur la parcelle cadastrée section YB n°7.
- Dit que la prochaine adaptation du PLU (révision ou modification) tiendra compte des dispositions de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

#### Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

##### de :

- L'envoi en Préfecture le : 22/12/2021
- La réception en Préfecture le :
- L'affichage en Mairie le : 22/12/2021
- La notification le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**